

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice :	44
Membres présents :	24
Votants :	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : Michel DELFIEUX

Délibération n° 2025-09

L'an Deux Mille vingt-cinq, le Jeudi 4 décembre à 18 H 30,
les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 24 à Faux-en-Périgord, salle de la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/11/2025.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE (remplace Joël HELLIAN), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Alain PREVOST, Dominique TREMBLET, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Michel DELFIEUX, Jean-Michel DREUIL, Pascal LIABASTE, Jérôme BETAILLE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Serge TABOURET (remplace Maurice BARDET), Jean-Claude CASTAGNER, Francis MONTAUDOUIN (remplace Eléonore BAGES), Gérard MARTIN, Frédéric HOGUET, Jean-Marc GOUPIN, Fabrice DUPPI, Gérard MOURET, Alain ROUSSEL (remplace Florent FARGE).

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Christine LACOTTE, Eléonore BAGES, Esther FARGUES, Messieurs Joël HELLIAN, Daniel COTS, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Jean-Pierre FAURE, Alain CASTANG, René VISENTINI, Georges BASSI, Michel MARTINET, Jean-Roland GUY, Bernard TRIFFE, Maurice BARDET, Lucien POMEDIO, Christian LAFFONT, Thierry DEGUILHEM, Florent FARGE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Fabrice DUPPI.

LANCLEMENT DE L'ACTION "OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ DU BERGERACOIS"

Le SyCoTeB est bénéficiaire d'une subvention de 129 280 € attribuée par l'État au titre du Fonds vert – Soutien aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), conformément à l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2025. Ce financement vise à accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions issu du PCAET du Bergeracois adopté en 2018, et à maintenir la dynamique territoriale en amont de la fusion du futur SCoT-AEC.

Parmi les actions inscrites figure la création d'un Observatoire de la biodiversité du Bergeracois, pour un montant prévisionnel de 50 000 € HT, cofinancé à hauteur de 80 % par le Fonds vert.

L'Observatoire de la biodiversité a pour objectif de :

- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité sur le périmètre du SCoT du Bergeracois ;
- Évaluer les effets des politiques d'aménagement et de planification sur les milieux naturels ;
- Structurer un réseau de partenaires techniques et scientifiques associant le CAUE, le CEN Nouvelle-Aquitaine, l'ARB Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, la DDT, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les associations naturalistes locales ;
- Mettre en place un tableau de bord d'indicateurs territorialisés et un outil cartographique partagé à destination des élus, techniciens et partenaires.

Cette démarche, inscrite dans la stratégie climat-biodiversité du territoire, sera articulée avec le futur SCoT-AEC révisé et les politiques régionales de la biodiversité.

Une note de cadrage méthodologique, définit :

- La gouvernance et les instances de pilotage (comité de pilotage et comité technique) ;
- La méthode de travail (recensement de données, indicateurs, SIG partagé) ;
- Le calendrier de mise en œuvre ;
- Les modalités de suivi et de communication.

Date de transmission de l'acte: 11/12/2025
Date de reception de l'AR: 11/12/2025

024-200027134-2025_09-DE
A G E D I

Cette note est jointe en annexe à la présente délibération.

PROPOSITION :

Le Président propose :

- De valider le lancement de l'action "Observatoire de la biodiversité du Bergeracois", telle que présentée dans la note de cadrage annexée ;
- De l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre : constitution du comité de pilotage et du comité technique, lancement des consultations et conventions nécessaires, mobilisation des partenaires techniques et financiers identifiés, communication institutionnelle dans le respect du cadre du Fonds vert ;
- De préciser que cette action est réalisée dans le cadre du Fonds vert – volet PCAET, conformément à l'arrêté préfectoral du 5 août 2025 ;
- De rappeler que toutes les communications relatives à ce projet mentionneront la participation financière de l'État au titre du Fonds vert – France Nation Verte.

Les crédits correspondants seront prévus au budget 2026.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à FAUX-EN-PERIGORD ce 4 décembre 2025

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 11/12/2025
et de la publication, le 15/12/2025*

Pour extrait conforme,
Le Président,

Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,

Fabrice DUPPI

Date de transmission de l'acte: 11/12/2025
Date de réception de l'AR: 11/12/2025

024-200027134-2025_09-DE
A G E D I